



CER RHONE ALPES DU 19 JUILLET 2018

CONSULTATION SUR LE PROJET DE CREATION DE L'ETABLISSEMENT TRACTION TGV SUD EST

Cet Etablissement rassemblera les métiers et les ressources Traction TGV du Sud-Est en deux temps.

- ✓ Au 1er Septembre 2018 les **4 UP Traction Voyages** de :
Lyon Scaronne, Bourgogne Franche Comté, Provence Voyages et Languedoc Roussillon (soit environ 665 agents) seront regroupées au sein du nouvel Etablissement, dont le siège sera sur **LYON (INCITY)**.
- ✓ En 2019 : Paris Charolais et Paris Bercy devraient intégrer cet Etablissement.

La Concertation Sociale

Une première information avait été mise à l'ordre du jour du CER du 23 Novembre 2017.

A la demande de l'UNSA, des évolutions ont été apportées quant au calendrier social initialement prévu. Des bilatérales se sont tenues et une 1^{ère} information a été mise à l'ordre du jour du CER de Mars 2018.

A la demande de l'UNSA, l'ensemble des CER des UP traction concernées ont été consultés en Juillet 2018 pour une mise en place en Septembre.

Suite à la 1^{ère} information en CER, **une ICCHSCT** a été initiée. L'avis de l'ICCHSCT transmis aux élus CER émane du Président de l'Instance de Coordination.

En effet, les membres de l'ICCHSCT ont quitté la séance le 26 Juin et porté une action en référé. La minute rendue le 06 Juillet dernier par le Tribunal de Grande Instance de Bobigny a déclaré irrecevable cette action en référé. De fait, le départ des membres a été assimilé à un vote CONTRE.

Pour l'UNSA, le courrier du Président de l'ICCHSCT n'est pas l'avis des représentants du personnel...

L'emploi



Création de 17 postes dont 3 créations temporaires

C'est une bonne nouvelle pour notre bassin d'emploi lyonnais mais nous redoutons les conséquences sur les autres Etablissements Traction TER.

Si le futur DET se montre rassurant dans ce domaine, l'expérience nous montre que la productivité se fera à court terme dans les pôles d'appui via des « plaques » ou autres formes de mutualisation des missions.

Questions sur la charge de travail des sédentaires

Pour l'entreprise, il s'agit essentiellement de redistribuer les charges de travail entre nouveau siège et pôles d'appui actuels, la charge de travail des personnels roulants n'étant pas impactée par le projet.

On veut bien croire la Direction sur la répartition équilibrée des charges de travail transverses, mais le dossier présenté en CER ne nous dit pas comment va se faire cette nouvelle répartition de charges ni comment elle sera régulée.

En particulier, le fait de recentrer au siège certaines tâches transverses (notamment RH et Sécurité du Personnel) aura des retombées prévisibles...sur les UP.

Par ailleurs, on sait que le « rebrassage » général des missions d'une entité met en relief des tâches « orphelines » que plus personne ne fait, et qui pollue la vie des agents. Sur ce point, le projet est muet.

Dommage !

Enfin, l'UNSA souligne la charge inhérente aux temps de trajet qui vont fortement s'allonger pour beaucoup d'agents, au détriment de leur travail de terrain. Pas sûr que cet élément ait réellement été bien pesé.

L'UNSA a également interpellé la Direction sur les 3 créations temporaires au siège de l'Etablissement (créations qui pour l'UNSA sont des tâches pérennes).

Les CTT

Une nouvelle problématique de gestion de carrières apparaît en ce qui concerne le déroulement de carrière des CTT du futur Etablissement.

Les CTT TGV verront leurs évolutions de carrière réduites sur PACA, Languedoc Roussillon et Bourgogne Franche Comté. En effet, les CTT peuvent parfois évoluer vers des métiers en pole QSE. Le siège du futur Etablissement étant sur Lyon, ...

L'UNSA a demandé à la Direction d'être vigilante sur le déroulement de carrière des CTT de l'axe SUD EST.

ur.lyon@unsaferreroviaire.org

[45, rue Ste Geneviève, Immeuble le Polaris, 69006 LYON](#)

Les Bureaux de Commande

L'UNSA a interpellé la Direction sur l'avenir des agents des Bureaux de Commande.

La Direction a écrit dans son projet :

« Le partage entre les bureaux de commande peut amener plus d'entraide afin d'assurer les Journées de Formation Continue, attribuer les congés ».

Pas de modifications majeures pour l'instant. La Direction reste rassurante...mais pour combien de temps ?



Et pour les roulants ?

A première vue, ce grand remembrement autour de l'Axe TGV Sud-Est est indolore pour les ADC...Mais à première vue seulement !

L'UNSA souligne le risque latent de perte de proximité des appuis transverses (RH notamment).

Or, cette relation est très importante, mal évaluée, mais non neutre pour une population qui supporte déjà la solitude du quotidien dans l'exercice du métier.

Jamais le digital ne remplacera le contact humain !

On continue dans la déshumanisation des relations sociales.

Ensuite, la Direction indique qu'il ne sera pas touché aux accords locaux et autres usages...ce que l'UNSA ne croit pas une minute !

De même, l'entreprise assure que les dispositifs de parcours professionnels (passerelles TER-TGV entre autres) ne seront pas touchés...Dont acte, mais **jusqu'à quand ?**

Les référentiels actuels sont basés notamment sur des logiques de bassin d'emploi qu'il faudra pour l'UNSA, pérenniser.

Les Primes

Concernant la gestion des primes, on voit que l'ET TGV Sud-Est souhaite conserver la gestion des primes au niveau des UP rattachées. C'est une bonne chose, mais sans doute davantage dictée par la nécessité de ne pas brusquer les habitudes sur le sujet sensible de la rémunération....tout en sachant que les compétences administratives dans ce domaine sont rares. Mais là encore : **pour combien de temps ?**

Situation des CRML de Scaronne

85 TA sont actuellement sur Scaronne.

- ✓ Au 01.09.2018 ils dépendront administrativement de l'Etablissement Traction TGV SUD EST mais hiérarchiquement, ils dépendront de l'UT NFL (dixit la Direction).
- ✓ Ils continueront à être détachés sur l'UT NFL.

L'UNSA s'interroge sur l'efficacité de ce rattachement (Voyages pour une partie et TER pour une autre).

Quid du déroulement de carrière, de la notation, de la paye, des LPA, des suivis sécurité, des suivis médicaux etc.

ur.lyon@unsaferreroviaire.org

[45, rue Ste Geneviève, Immeuble le Polaris, 69006 LYON](#)

Et les Risques Psycho Sociaux dans tout ça ?

Le rapport d'expertise DEGEST souligne les **lacunes du projet** dans le domaine de la prévention et notamment celui des RPS.

Le rapport d'expertise souligne les défaillances du projet sur la prise en compte des risques psychiques : s'il n'y a pas d'évaluation des risques a priori, on peut évidemment douter d'une prise en compte du sujet dans la mise en œuvre du projet. D'autant plus que le Document Unique, ici ou là n'est pas à jour, selon les entités sondées.



L'UNSA est convaincu qu'il serait intéressant d'accompagner les personnes prenant leur poste au siège d'Etablissement et de rassurer les personnes travaillant en UP, qui peuvent s'inquiéter sur la pérennité de leur poste

Pour les ADC, le risque majeur à soupeser est l'accentuation du sentiment de solitude par éloignement de certains de leurs anciens interlocuteurs au quotidien.

Pour l'UNSA : il est nécessaire de suivre les recommandations des experts

Notamment :

- ✓ Stabiliser la structure de l'établissement au plus vite
- ✓ Réaliser une évaluation des RPS fin 2018
- ✓ Traiter avec les agents sans délai les « irritants » qui les gênent dans l'exécution de leurs tâches
- ✓ S'engager dans un plan de communication proche des agents
- ✓ S'engager sur la durée sur tous les sujets sur lesquels la Direction reste à ce jour évasive
- ✓ Repeser minutieusement les charges de travail à l'horizon fin 2018 en y intégrant notamment tous les déplacements
- ✓ Mesurer finement les impacts RH au niveau de l'UP et les charges de travail revenant dans ce périmètre

En conclusion,

Ce projet rentre dans le champ de la préparation de l'ouverture à la concurrence des TGV.

Il manque de précisions sur la durée des engagements dans le temps, et ces incertitudes pourront entraîner des Risques Psycho-Sociaux qu'il faudra identifier et traiter.

Ce projet concerne l'accompagnement et le suivi des ressources TGV mais en contrepartie il génère des dégâts collatéraux sur les sièges d'Etablissements cédants ainsi que dans les UP mixtes TER/TGV pour les emplois sédentaires.

En effet, les UP cédants le personnel TGV seront très vite déstabilisées, il en sera de même pour les sièges d'Etablissement TER. D'autant que les Directions TER continueront à supprimer des postes au sein des fonctions supports dans l'ensemble des régions de l'axe SUD EST.

Pour l'ensemble de ces raisons, la délégation UNSA a voté CONTRE lors de la consultation.

ur.lyon@unsaferreroviaire.org

[45, rue Ste Geneviève, Immeuble le Polaris, 69006 LYON](#)